Appel d'Offres

Identification des Prestataires de Services Locaux au Burkina Faso

Intitulé de l'appel d'offres	**Fourniture d'une assistance technique sensible en genre et en nutrition dans le domaine de l'Agriculture au Burkina Faso**
Date de lancement de l'appel d'offres	8 avril 2021
Date limite de réception des questions/demandes de renseignements	16 avril 2021
Date limite de soumission des offres	26 avril 2021

1. INTRODUCTION

The Impacting Gender & Nutrition through Innovative Technical Exchange in Agriculture (IGNITE) est un investissement quinquennal mis en œuvre par Tanager, Laterite et 60 Decibels, pour renforcer les capacités des institutions Africaines à intégrer le genre et la nutrition dans leurs interventions agricoles et dans la conduite de leurs activités. IGNITE travaille avec des institutions Africaines en Agriculture - que nous appelons clients - du secteur privé, des ONG et des gouvernements. Nos clients sont principalement implantés dans quatre pays : l'Ethiopie, la Tanzanie, le Nigeria et le Burkina Faso.

Pour étendre et renforcer notre action dans ces quatre pays, IGNITE cherche à constituer un réseau de prestataires de services locaux (LSP). Ces LSP travailleront avec IGNITE de 2021 à 2023 en vue de soutenir l'intégration de la nutrition et du genre dans les institutions et les programmes agricoles grâce à l'apprentissage, aux modèles et aux outils développés dans le cadre du projet IGNITE.

Pour plus d'informations sur Tanager, une filiale de ACDI/VOCA, veuillez visiter www.tanagerintl.org

2. OBJECTIF

Tanager souhaite recevoir des offres de prestataires de services locaux qualifiés au Burkina Faso ayant la capacité de combiner un ensemble de compétences existantes en matière d'intégration du genre et/ou de la nutrition avec les outils et approches du projet IGNITE afin d'apporter un soutien immédiat et durable aux clients du projet IGNITE en Afrique de l'Ouest et en particulier au Burkina Faso. Les LSP sélectionnés étendront la portée du projet IGNITE et renforceront son impact en fournissant aux clients actuels et futurs du projet IGNITE des services de haute qualité. Un réseau de LSP veillera à ce que les clients du projet IGNITE et d'autres institutions en Agriculture similaires continuent d'accéder et de bénéficier des services d'intégration du genre et de la nutrition même après la fin du projet IGNITE.

2.1 Plan de Travail

Tanager identifiera un ou plusieurs LSP dans le domaine de l'agriculture, du genre et/ou de la nutrition capable de fournir des services aux clients de IGNITE au Burkina Faso et/ou en Afrique de l'Ouest. Tanager espère identifier des LSP avec des compétences avérées dans les domaines d'intervention de IGNITE et mettre en relation ces LSP avec des clients de IGNITE ayant des besoins correspondants. Voir section 2.2 Services Potentiels des LSP pour une liste indicative des types de services que les LSP pourront fournir.

Tanager sélectionnera des LSP de IGNITE à travers ce processus de soumission. A l'issue de la sélection, Tanager prévoit émettre un accord d'achat général (BPA) aux LSP de IGNITE. Une fois les BPA en place, Tanager émettra des bons de commande (PO) adressés à des LSP spécifiques de IGNITE en fonction des services fournis par le LSP et suivant la correspondance de ces services aux besoins du client de IGNITE. Par exemple, si un client de IGNITE demande une formation sur la sensibilité au genre et qu'un LSP de IGNITE a de l'expérience dans la prestation de ces types de

formations, IGNITE émettra un PO adressé à ce LSP afin qu'il puisse réaliser la formation. Les candidats peuvent raisonnablement s'attendre, au cours de la première année de leur engagement avec IGNITE, à ce que les LSP de IGNITE reçoivent environ 2 à 3 bons de commande par an pour fournir des livrables concrets aux clients de IGNITE. Les LSP sélectionnés doivent s'attendre à travailler en collaboration avec le personnel de Tanager et d'IGNITE sur les livrables de tous les bons de commande.
Au-delà de la fourniture de services aux clients de IGNITE, Tanager émettra un bon de commande adressé aux LSP sélectionnés pour que leur personnel concerné participe à environ 3 jours d'immersion générale sur IGNITE et 3 à 5 jours de formations ciblées pertinentes pour la mission du LSP avec IGNITE.
D'une manière générale, au cours de la première année de relation, Tanager prévoit que la somme totale de tous les bons de commande émis à l'endroit d'un fournisseur de services atteigne, sans excéder, un maximum de 60 000 USD.
Au fur et à mesure que la relation se poursuit au-delà de la première année, Tanager pourrait émettre un PO adressé aux LSP sélectionnés pour participer à une consultation d'un à deux jours afin d'explorer des solutions pour permettre aux LSP de s'engager à long terme de façon substantielle avec les clients afin qu'ils puissent soutenir les clients et autres institutions africaines en Agriculture après la fin d'IGNITE.

2.2 Services Potentiels des LSP

En fonction des compétences et de l'expérience démontrée de chaque LSP, les LSP peuvent fournir aux clients de IGNITE des services comprenant, mais sans s'y limiter :

1. Analyse genre, Analyse de la nutrition et recherche formative en agriculture
   i. Exemples illustratifs : Analyse genre, Analyse de l'environnement alimentaire, Analyse de la sensibilité du marché au genre ou à la nutrition, Analyse des obstacles comportementaux liés au genre ou à la nutrition
2. Formation et sensibilisation sur le genre et la nutrition en rapport avec l'Agriculture
   i. Des exemples illustratifs comprennent : des formations de sensibilisation sur le genre, des formations en nutrition, des formations intégrant le genre et la nutrition avec des sujets tels que l'agronomie, les interventions Chaîne de valeur ou Systèmes de marché, la recherche et la sélection des semences, la production avicole et animale, etc.
3. Planification stratégique sensible au genre et à la nutrition au niveau des interventions en agriculture
   i. Des exemples illustratifs incluent : la conception de programmes intégrés sensibles au genre et à la nutrition au stade de proposition et de conception d'une intervention, la planification sensible au genre et à la nutrition à partir de l'analyse et des résultats de la recherche formative, la facilitation de séances consultatives sur le plan de travail et la stratégie, la rédaction de plans de travail et de documents de stratégie pour les interventions sur le genre et la nutrition et les interventions agricoles sensibles au genre et à la nutrition, etc.
4. Suivi, Evaluation et Apprentissage (SEA) en genre et en nutrition en matière d'agriculture
   i. Des exemples illustratifs comprennent : la définition d'indicateurs, la définition d'objectifs, les systèmes de données, les formations sur la formation et la collecte de données pro-WEAI et A-WEAI , l'analyse de données quantitatives et qualitatives pour la recherche sur le genre et la nutrition, les méthodes de recherche participative sensibles au genre, etc.
5. Intégration de l'agriculture et renforcement des capacités au niveau institutionnel
   i. Des exemples illustratifs comprennent : la formation et le renforcement des capacités en budgétisation sensible au genre et à la nutrition, l'élaboration et le déploiement de politiques genre au niveau institutionnel, le développement et le déploiement de stratégies/approches nutritionnelles au niveau institutionnel, etc.

3. EXIGENCES RELATIVES À LA PRÉPARATION ET À LA SOUMISSION DES OFFRES

Les offres des soumissionnaires seront évaluées sur la base de leurs propositions techniques et des coûts reçus par écrit. Chaque section doit être rédigée en tenant compte des critères d'évaluation de la section 5. On s'attend à ce que les soumissionnaires examinent les spécifications et toutes les informations de l'Appel d'Offre (AO). Toute non-conformité sera traitée aux dépens du soumissionnaire. Les organisations intéressées doivent fournir la documentation ci-après :

#	Documents	Limite de pages

1	Un résumé exécutif présentant les points clés de l'offre, les raisons pour lesquelles Tanager devrait considérer votre organisation comme fournisseur de services local et la façon dont vos services se distinguent de ceux de vos concurrents	2 pages
2	Une manifestation d'intérêt, confirmant la volonté de l'institution de s'engager avec IGNITE et d'accompagner les clients de IGNITE au Burkina Faso. Cette manifestation d'intérêt doit inclure une lettre d'engagement d'un organe de direction de l'établissement, tel que le Conseil d'Administration, le comité de direction ou le Directeur Général.	2 pages
3	Fiche de soumission de l'offre technique (Annexe B)	1 page
4	Fiche de qualifications techniques détaillées et d'offre financière (Annexe C)	10 pages
5	Fiche de rémunération des membres de l'équipe proposée, qui devrait inclure le poste, les domaines d'expertise et les taux journaliers de chaque membre devant travailler au soutien des clients de IGNITE (Annexe D)	1 page
6	CV des membres de l'équipe proposée	10 pages
7	Trois lettres de référence provenant de clients auxquels votre organisation a fourni des services. Les lettres de référence doivent inclure les contacts de des références.	6 pages

Instructions pour la Soumission des Offres
Les demandes d'informations supplémentaires et les questions concernant ces instructions sur l'AO doivent être soumises par écrit à Maureen Munjua à l'adresse kenyainfo@tanagerintl.org avant le 16 avril 2021 à 12 h 00 GMT. Des réponses seront fournies aux questions dans un délai de 72 heures. **Les offres et toutes les pièces justificatives** doivent être soumises par e-mail à l'adresse kenyainfo@tanagerintl.org au plus tard le **25 avril 2021 à 00h 00 GMT**, avec en objet «LSP_BURKINA FASO_ Renforcement institutionnel en genre et en nutrition dans l'Agriculture_nom de votre institution ». Par exemple, si la société XYZ Ltd demande à être un LSP, leur ligne d'objet contiendrait *LSP_BURKINA FASO_ Renforcement institutionnel en genre et en nutrition dans l'Agriculture_XYZ Ltd*

4. ELIGIBILITE

Cet appel d'offres est ouvert aux organisations, y compris, mais sans s'y limiter, les organisations à but non lucratif, les cabinets de conseil privés, les instituts de recherche, les organisations non gouvernementales (ONG), les organisations à assise communautaire (OAC) et les associations/fédérations[1]. Tout soumissionnaire doit avoir un intérêt, une volonté, un engagement et une capacité (technique et de gestion) pour faire progresser les objectifs de IGNITE pour des résultats durables en termes d'égalité genre et d'amélioration de la nutrition par des Institutions Africaines en Agriculture . Bien qu'il n'y ait aucune restriction quant au lieu d'implantation de l'institution, Tanager accordera une préférence aux institutions qui ont une présence locale avec une large couverture géographique au Burkina Faso, une connaissance du contexte et du secteur agricole local.

Tous les soumissionnaires doivent être en mesure de démontrer qu'ils satisfont aux critères obligatoires d'admissibilité ci-dessous :

1. Etre immatriculé légalement pour exercer au Burkina Faso et légalement capable d'exécuter le mandat suivant le périmètre défini dans le pays indiqué si retenu. *Veuillez joindre les documents d'immatriculation pertinents - attestation de constitution, attestation fiscale et d'immatriculation fiscale, etc. au titre de la documentation requise à la section A.*
2. Avoir une représentation locale au Burkina Faso
3. Ne pas figurer sur la liste, des ressortissants spécialement désignés (SDN) et des personnes bloquées, tenue par le Trésor américain pour le compte de l'office de contrôle des actifs étrangers, ou « Liste OFAC ».

[1] Il s'agit des institutions qui rassemblent des acteurs clés du secteur agricole grâce aux adhésions de niveau national et qui ont un mandat de renforcement institutionnel au profit de leurs membres. Il peut s'agir d'associations industrielles, de fédérations, d'organisations professionnelles et d'autres organismes institutionnels faîtières qui peuvent à leur tour renforcer les capacités de leurs organisations membres.

4. Ne pas figurer sur la liste noire du Conseil de sécurité des Nations Unies.
5. Démonstration d'une gestion et de ressources financières adéquates pour exécuter le contrat. Veuillez joindre les 2 derniers rapports financiers audités [2019, 2018] à la documentation de la section A.Preuves satisfaisantes des performances antérieures, d'intégrité et d'éthique dans les affaires.

Tanager se réserve le droit d'exiger une preuve d'immatriculation légale et/ou tout autre document afin de confirmer l'éligibilité.

5. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Tanager évaluera les offres sur la base de la meilleure valeur. Le ou les soumissionnaires retenus seront sélectionnés sur la base de la proposition qui représente la meilleure valeur pour TANAGER. Un poids plus important sera accordé aux services techniques qu'au prix, mais le prix reste un facteur déterminant pour la sélection. Les offres seront évaluées selon le processus et les critères suivants.

5.1. Évaluation de l'éligibilité

Tanager vérifiera d'abord les informations suivantes :

- L'offre soumise est-elle en phase avec les objectifs de Tanager décrits dans la section 2 ci-dessus ?
- L'organisation satisfait-elle aux critères d'éligibilité décrits dans la section 4 ci-dessus ?

5.2. Évaluation de l'offre

Si l'offre satisfait les critères d'éligibilité de la section 5.1, elle sera ensuite évaluée selon les critères ci-dessous :

Critères spécifiques	Maximum Score
Mérites techniques et compréhension de l'AO	50
Capacité organisationnelle, portefeuille et expériences antérieures	40
Étendue de la valeur ajoutée et durabilité de l'impact	10
Total	**100**

Ces critères d'évaluation sont plus détaillés ci-dessous.

A. *Mérites techniques et compréhension de l'AO :* **50 points**

Les soumissionnaires doivent mettre l'accent sur :

- comment les buts et objectifs de leur institution peuvent soutenir les objectifs globaux de IGNITE en termes de promotion de l'autonomisation des femmes et/ou des résultats nutritionnels positifs grâce à l'agriculture, et l'engagement de l'institution en faveur d'interventions sensibles au genre et/ou à la nutrition. (10 points)
- le dispositif en place au sein de l'institution pour faire progresser ses travaux dans l'un ou l'autre de ces deux domaines thématiques ou dans les deux. (10 points)

Les soumissionnaires doivent également décrire en détail chaque service technique qu'ils souhaiteraient fournir aux clients de IGNITE. Cette description devrait inclure, mais sans être exhaustive :

- une liste des services techniques et des livrables distincts associés que le soumissionnaire peut fournir. (15 points)
- une présentation de l'équipe qui fournira ces livrables et comment le soumissionnaire tirerait parti de l'expertise de l'équipe. (15 points)

B. *Capacité organisationnelle, portefeuille et performances antérieures :* **40 points**

Les offres doivent faire ressortir l'expérience et de la capacité à fournir les services techniques spécifiés aux clients de IGNITE. L'offre doit démontrer l'efficacité des soumissionnaires en termes de capacité technique, de personnel et de capacités de gestion. L'évaluation portera sur :

- Expérience du personnel proposé (8 points)
- Preuve et explication des capacités techniques pour les services techniques susmentionnés/sélectionnés (8 points)

- Preuve et explication de capacités techniques générales en matière d'intégration du genre, de soutien nutritionnel, ou des deux (8 points)
- Preuve et explication de la structure et des pratiques de gouvernance efficaces qui pourraient favoriser une collaboration efficace avec des programmes comme IGNITE et garantir un soutien efficace aux clients (8 points)
- Performances antérieures, mettant en exergue l'expérience antérieure ou en cours en termes de mise en œuvre d'activités similaires, avec des exemples concrets et des références pour attester de cette expérience (8 points)

C. *Description de la valeur, de l'envergure et de l'impact :* **10 points**

Les soumissionnaires doivent spécifier :

- Comment l'apprentissage du soumissionnaire et son engagement continu aux côtés des clients de IGNITE, ainsi qu'avec le programme IGNITE en lui-même et à lui seul, peuvent catalyser des changements sectoriels systémiques plus larges, même après la fin d'IGNITE. (5 points)
- Comment le soumissionnaire s'y prend pour passer à l'échelle pour sa programmation actuelle, et quelles recommandations pourrait-il formuler à l'endroit de IGNITE et de ses clients pour généraliser son intervention et élargir et approfondir son impact. (5 points)

6. PROCESSUS DE SOLLICITATION

Une fois l'AO publiée, le soumissionnaire doit soumettre une offre formelle à transmettre conformément aux instructions de la section 3. Les propositions soumises seront examinées en fonction des critères d'évaluation définis à la section 5.

Sur la base des résultats de cette évaluation, Tanager retiendra une liste restreinte de soumissionnaires et les invitera à passer à un deuxième tour de soumissions. Cette phase comprendra des travaux sur une courte étude de cas ; le soumissionnaire sera invité à répondre aux questions de l'étude de cas et à proposer un budget d'accompagnement selon les besoins mis en évidence dans l'étude de cas. Le soumissionnaire sera également invité à participer à un entretien avec le personnel du Tanager. Les institutions soumissionnaires sélectionnées seront alors officiellement notifiées. Un contrat formel sera négocié avec la ou les institutions sélectionnées pour travailler avec Tanager.

7. TERMES ET CONDITIONS

A. Soumissions tardives

Les offres reçues après la date limite de soumission indiquée sur la page de garde du présent AO ne seront pas prises en compte. Il appartient aux soumissionnaires de s'assurer que leurs offres sont reçues conformément aux instructions énoncées dans les présentes. Une offre tardive peut être passée en revue si elle présente le meilleur intérêt pour Tanager et le projet.

B. Modification des exigences de l'AO

TANAGER se réserve le droit de rétracter cet AO ou de modifier les exigences en notifiant le soumissionnaire.

C. Retrait des offres

Les offres peuvent être rétractées par notification écrite par e-mail à tout moment avant l'attribution du marché. Les offres peuvent être retirées en personne par le soumissionnaire ou son représentant habilité, si l'identité du représentant est connue et si le représentant signe un reçu de retrait de l'offre avant l'attribution du marché.

D. Droit de négociation et d'acceptation de l'offre

Cet AO représente une définition des exigences et constitue une invitation à soumettre des offres. TANAGER se réserve le droit d'attribuer autant ou aucun marché aux offres soumises. Aucun engagement se sera pris, explicitement ou implicitement, d'indemniser les soumissionnaires pour des frais engagés dans la préparation et la soumission de leur offre. TANAGER peut rejeter toute offre non conforme. Une offre recevable est une offre qui respecte toutes les modalités et conditions de l'AO. Une offre doit être complète, signée par un mandataire habilité et livrée au plus tard à l'heure et à la date de soumission indiquées sur la page de garde du présent AO. TANAGER peut se réserver le droit de ne pas tenir rigueur pour toute non-conformité mineure dans une offre.

TANAGER se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base de l'évaluation initiale des

offres sans négociation. TANAGER se réserve également le droit d'entamer les meilleures et finales négociations avec tout Soumissionnaire conforme pour tout ou partie du périmètre proposé.

E. Validité de l'offre

Les offres soumises resteront valides pour l'acceptation pour 30 jours à compter de la dernière date spécifiée pour la réception des offres. Cela inclut, mais sans s'y limiter, les prix, les conditions générales, le niveau de service et toutes les autres informations. Si votre organisation est attributaire du contrat, toutes les informations contenues dans l'AO et le processus de négociation sont contractuellement contraignantes sur la base d'une incorporation formelle dans le document contractuel.

F. Qualifications minimales des candidats

Les soumissionnaires soumettant des offres doivent (1) être officiellement autorisés à exercer de telles activités dans le ou les pays cibles, (2) ne pas avoir été identifiés comme terroristes ou liés à des organisations/mouvements terroristes. En outre, les informations suivantes pourraient être exigées du soumissionnaire :

- Documentation pour vérifier le permis d'exercer (par exemple, numéro d'identification fiscale, certificat d'immatriculation, etc.)
- Démonstration d'une gestion et de ressources financières adéquates pour exécuter le contrat (par exemple, états financiers audités pour les exercices 2019 et 2018). Preuves satisfaisantes des performances antérieures, d'intégrité et d'éthique dans les affaires.
- Preuve de réalisation de missions similaires - au moins 3 références de clients servis pour des missions similaires.

G. Droits de propriété intellectuelle

Tous les biens corporels ou incorporels créés ou acquis dans le cadre de l'exécution de ce contrat seront la propriété exclusive de Tanager et de ses clients à travers IGNITE. Le terme « propriété » comprend toutes les données et tous les rapports associés à ce mandat.

H. Autres informations

L'attributaire n'est pas autorisé à sous-traiter avec une autre entreprise pour atteindre les objectifs définis dans le périmètre, comme indiqué ci-dessus.

8. PIECES JOINTES

- Annexe A : Conditions Générales
- Annexe B : Fiche de soumission de l'offre technique
- Annexe C : Fiche de qualifications techniques détaillées et d'offre financière
- Annexe D : Fiche de rémunération
- Annexe E : Matrice de service de IGNITE

ANNEXE A- CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Offre et Acceptation. Les droits et obligations des deux parties sont soumis et régis par les documents suivants dans l'ordre indiqué : (a) le présent bon de commande, y compris toutes les pièces jointes ; (b) le contrat Initial défini au Bloc 9 ; (c) Offre du soumissionnaire, y compris toutes les certifications et déclarations. Tout conflit survenant entre ces documents sera résolu dans l'ordre de préséance indiqué.

2. Cession ; Le vendeur n'a aucun droit de cession de cette commande ou tout avantage découlant de cette commande sans le consentement écrit préalable de TANAGER

3. Informations exclusives & confidentialité. Le Fournisseur doit considérer toutes les données, la documentation, les dessins, les logiciels de spécifications et autres informations fournies par TANAGER comme confidentiels et exclusifs et ne doit pas divulguer de telles informations à une autre personne, ni utiliser ces informations lui-même à des fins autres que celles pour lesquelles elles ont été fournies dans le cadre de cette commande, à moins que le Fournisseur n'obtienne l'autorisation écrite de TANAGER de le faire. Le Fournisseur accepte signer l'accord de non-divulgation standard de TANAGER dès que cela lui sera demandé.

4. Conditions de Paiement. Sous réserve des conditions de remplacement figurant au recto des présentes, le Fournisseur enverra ses factures à TANAGER à l'adresse 50 F ST. NW, Suite 1075, NW, Washington, D.C. 20001, à l'attention du Chargé des Achats de TANAGER (Bloc 10) ou à l'adresse du bureau local selon les instructions du personnel habilité de TANAGER, et être payé à l'achèvement/l'acceptation des livrables/services requis. Le Fournisseur sera payé au plus tard trente (30) jours après la réception par TANAGER d'une facture acceptable et la réception par TANAGER des produits/services réalisés conformément au paragraphe 7 « Inspection » ci-dessous, y compris tous les documents requis.

5. Conformité avec la loi. La réalisation des travaux ci-dessous et tous les produits à livrer en vertu des présentes par le fournisseur doivent être conformes à tous les décrets exécutifs applicables, aux lois et ordonnances fédérales, étatiques, municipales et locales, et aux règles, ordres, exigences et réglementations. Ces lois fédérales doivent inclure, mais sans s'y limiter, le Fair Labor Standards Act de 1938 tel qu'amendé, l'E.O. 11246, «Egalité des chances», tel que modifié par E.O. 11375, « Modification du décret 11246 relatif à l'égalité des chances en matière d'emploi», et tel que complété par les règlements au 41 CFR Chapter 60, «Bureau des programmes de conformité des contrats fédéraux, de l'égalité des chances d'emploi, du ministère du Travail», the Copeland «Anti-Kickback» Act (18USC874 et 40USC276c et 18USC874 tels que complétés par les règlements du Département du travail au 29CFRpart 3, la loi Davis-Bacon, telle qu'amendée (40USC276a-a7) et complétée par le Département du travail au 29CFRpart 5, la loi sur les heures de travail contractuelles et les normes de sécurité (40USC327-333) et l'amendement Byrd Anti-Lobbying (31USC1352). Sauf disposition contraire, la loi applicable sera celle du district de Columbia.

6. Propriété et risque de perte. La propriété et le risque de perte de chaque produit et/ou service à livrer/à fournir en vertu des présentes seront, sauf disposition contraire des présentes, transférés du fournisseur à TANAGER dès l'acceptation de ce produit / service par TANAGER.

7. Inspection. (a) Le fournisseur doit travailler dans le respect des normes et des limites professionnelles spécifiées dans les énoncés de travail, les dessins et les spécifications couvrant les travaux et doit effectuer les inspections jugées nécessaires pour assurer la conformité du fournisseur, à moins qu'une dérogation à ces normes ne soit autorisée par écrit par TANAGER. (b) Tous les envois de matériels seront soumis à une inspection finale par TANAGER après réception par TANAGER à destination. Si le matériel fourni ou le travail effectué par le fournisseur s'avère défectueux, le fournisseur aura la possibilité de corriger toute lacune dans un délai raisonnable. Si la correction d'un tel travail est irréalisable, le fournisseur supportera tous les risques après avis de rejet et devra, si TANAGER le demande et à ses propres frais, procéder sans délai à tous les remplacements nécessaires. Le fournisseur notifiera immédiatement à TANAGER toute défaillance potentielle de la part de ses fournisseurs à fournir les fournitures/services requis en vertu des présentes. Le fournisseur est responsable de toute défaillance de la part de ses fournisseurs. LE FOURNISSEUR SERA RESPONSABLE DE TOUS LES FRAIS DE NOUVEAUX ACHATS QUI PEUVENT ÊTRE NÉCESSAIRES À TANAGER POUR SÉCURISER LES FOURNITURES/SERVICES RÉSULTANT DE L'INCAPACITÉ DU FOURNISSEUR A EXÉCUTER CE QUI DÉPASSE LE PRIX CONVENU AUX PRÉSENTES. (d) L'inspection finale et l'acceptation par TANAGER seront effective à l'exception des vices cachés, de la fraude ou de tout droit prévu par toute garantie du produit.

8. Force majeure. Aucune des Parties ne sera responsable en raison d'un manquement à l'exécution du présent Contrat conformément à ses termes si un tel manquement découle de causes indépendantes de la volonté et sans la faute ou la négligence du fournisseur. Ces cas peuvent inclure, mais sans s'y limiter, des cas de force majeure, des actes du gouvernement ou des autorités municipales ou autres, des incendies, des inondations, des épidémies, des quarantaines, des grèves et des conflits professionnels. Ces causes n'incluent pas les carences de ses fournisseurs.

9. Garantie générale. Le fournisseur garantit que tous les livrables/services sont exempts de tout défaut matériel et déclare expressément que toutes ces fournitures/services requis sont capables de fournir/réaliser la fonction pour laquelle ils sont destinés. Le fournisseur accepte de transférer toutes les garanties du fabricant à TANAGER.

10. Liens. Le Fournisseur s'engage à livrer/fournir les produits/services faisant l'objet de la présente commande à TANAGER sans aucun privilège, réclamation et charge.

11. Arrêt des Travaux et Résiliation. (a) TANAGER réserve le droit de demander au Fournisseur d'arrêter les travaux à tout moment. Une telle instruction devra être faite par écrit et rester en vigueur pour une période n'excédant pas 30 jours, après quoi le fournisseur peut continuer à travailler en l'absence d'instructions pour l'y invitant ou d'un avis de résiliation. Le fournisseur peut être payé pour les travaux achevés et/ou les coûts réels raisonnables pour les travaux en cours engagés au moment de la notification de résiliation. En cas de non-livraison/exécution par le Fournisseur d'une quelconque partie de cette commande, TANAGER aura, à sa seule discrétion, le droit d'accepter toute pièce livrée/achevée et de défalquer unilatéralement les acomptes de la somme à payer en conséquence. (e) L'acceptation par TANAGER de livraisons partielles ne saurait constituer une renonciation à l'une quelconque des obligations restantes du fournisseur en vertu des présentes. (f) Le paragraphe (e) précédent ne limite aucun droit légal de l'une ou l'autre des parties d'annuler cette commande en raison d'un défaut, et TANAGER se réserve en outre le droit d'annuler cette commande sans engager sa responsabilité pour les articles non acceptés par TANAGER dans le cas où le fournisseur commet un acte de faillite, dépose ou a déposé une demande de mise en faillite ou d'insolvabilité ou fait l'objet d'une mise sous séquestre ou d'une autre requête similaire à déposer pour ou contre lui, ou de cession.

12. Assurances et Travaux sur les installations de TANAGER ou des Clients de TANAGER. Lorsque le fournisseur effectue des travaux dans les locaux de TANAGER pendant l'exécution de cette commande, le fournisseur s'engage à contracter le montant standard de l'assurance responsabilité civile générale et de toute autre assurance pouvant être exigée par écrit par le client de TANAGER.

Cependant, le fournisseur maintiendra une couverture d'assurance adéquate contre les réclamations résultant de blessures subies par le fournisseur sur les installations de TANAGER et accepte d'être responsable de tous les dommages et réclamations contre TANAGER dont le fournisseur est responsable.

13. Relation indépendante. Aucune disposition de cet accord ne doit être interprétée comme créant autre chose qu'une relation Acheteur/fournisseur indépendant entre TANAGER et le fournisseur. Le fournisseur doit se conformer à toutes les lois applicables et assumer tous les risques liés à son statut d'entrepreneur indépendant. Cela comprend, mais sans s'y limiter : le respect de toutes les lois applicables, la responsabilité pour toutes les taxes applicables, les licences, les frais, les assurances, etc.

14. Présomption de Propriété de TANAGER sur les Livrables du travail. Tous les écrits, livres, articles, programmes informatiques, bases de données, codes source et objet, et tout autre matériel de quelque nature que ce soit, y compris les marques, noms commerciaux et logos, qui sont soumis à la protection du droit d'auteur et réduits à une forme tangible entièrement ou en partie par le Fournisseur dans le cadre du service du Fournisseur à TANAGER sera considéré comme un travail réalisé sous contrat, ou autrement comme propriété de TANAGER. Au cours de cet accord et par la suite, le Fournisseur accepte de prendre toutes les mesures et de signer tous les documents que TANAGER peut juger nécessaires pour obtenir ou maintenir des droits d'auteur, que ce soit pendant la demande de droit d'auteur ou au cours de situations d'ingérence, de violation, de litige ou autre (TANAGER paiera toutes les dépenses connexes). Le fournisseur doit identifier tous les livrables pour lesquels le vendeur désire une exemption de cette disposition avant l'utilisation ou le développement de ces livrables.

15. Droits sur les Données. Le Fournisseur comprend et accepte que TANAGER peut par lui-même et autoriser d'autres, y compris les agences gouvernementales des États-Unis et d'autres gouvernements étrangers, à reproduire toutes publications et documents fournis par le biais, mais sans s'y limiter, de la publication, de la diffusion, de la traduction, de la création d'autres versions, de leur citation, et utiliser autrement ce travail et le matériel basé sur ce travail. Au cours de cet accord et au-delà, le fournisseur accepte de prendre toutes les mesures et de signer tous les documents que TANAGER peut juger nécessaires pour obtenir ou conserver les droits d'auteur, que ce soit pendant la demande de droit d'auteur ou au cours de situations d'ingérence, de violation, de litige ou autre (tous frais y afférents seront à la charge de TANAGER). Le fournisseur doit identifier tous les livrables pour lesquels le vendeur désire une exemption de cette disposition avant l'utilisation ou le développement de ces livrables. Le fournisseur doit défendre, indemniser et dégager TANAGER de toute responsabilité contre toutes les réclamations, poursuites, coûts, dommages et dépenses que TANAGER peut supporter en raison de tout élément scandaleux, diffamatoire ou illégal contenu ou supposé être contenu dans le travail, ou violation par les livrables de tout droit d'auteur ou droit de propriété; et jusqu'à ce qu'une telle allégation ou une poursuite ait été réglée ou retirée, TANAGER peut retenir les sommes dues au Fournisseur en vertu du présent accord. Le Fournisseur s'engage à montrer spécifiquement à TANAGER toutes les licences de logiciels informatiques (« y compris les films rétractables ») pouvant être transmises à TANAGER. Le fournisseur accepte que tout logiciel informatique développé dans le cadre de l'exécution de cette commande en utilisant les fonds TANAGER deviendra, sauf convention contraire, la propriété de TANAGER.

16. Indemnisation. Le fournisseur doit défendre, indemniser et dégager TANAGER de toute responsabilité contre toutes réclamations, poursuites, coûts, dommages et dépenses que TANAGER peut supporter en raison des actions négligentes ou illégales du fournisseur résultant des interventions du fournisseur en vertu du présent accord.

17. Dommages-intérêts liquidés. Si le fournisseur ne livre pas les livrables ou n'exécute pas les services dans le délai spécifié dans le présent contrat, TANAGER peut exiger que le fournisseur paie, à la place des dommages réels, des dommages-intérêts d'un montant d'un pourcent (1%) de la valeur du contrat pour chaque jour de retard. Si TANAGER résilie le présent accord entièrement ou en partie pour défaut, comme prévu à l'article 11 ci-dessus, le fournisseur est responsable des dommages-intérêts courus jusqu'à ce que TANAGER obtienne raisonnablement la livraison ou l'exécution par un autre fournisseur. Ces dommages-intérêts s'ajouteront à tout coût supplémentaire de rachat. Le fournisseur ne sera pas pénalisé pour des dommages-intérêts si le retard de livraison ou d'exécution est hors du contrôle et n'implique pas une faute ou une négligence du vendeur.

18. Radiation, Suspension, Inéligibilité et Exclusion Volontaire. Le fournisseur certifie par l'acceptation de cet accord que ni lui ni ses mandants ne sont actuellement exclus, suspendus, sujets à l'exclusion, déclarés inéligibles ou volontairement exclus de la participation à cette transaction par un département du gouvernement fédéral américain.

19. Trafic de Drogue. TANAGER et/ou le gouvernement américain se réservent le droit de résilier ce bon de commande/contrat de sous-traitance pour exiger un remboursement ou prendre d'autres mesures appropriées si le vendeur est reconnu coupable d'une infraction relative aux stupéfiants ou a été impliqué dans le trafic de drogue tel que défini dans au 22 CFR Part 140.

20. Terrorism E.O. 13224. Le vendeur accepte et certifie de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer au Décret Exécutif N° 13224 sur le financement du terrorisme ; bloquer et interdire les transactions avec des personnes qui commettent, menacent de commettre ou soutiennent le terrorisme (texte EO13224 disponible sur : http://www.whitehouse.gov/news/releases/2001/09/20010924-1.html Note: le Fournisseur est tenu d'obtenir les listes actualisées au moment de l'acquisition des biens ou des services. Les listes actualisées sont disponibles sur: http://treasury.gov/offices/enforcement/ofac/sanctions/terrorism.htm et http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267

21. Réclamations et litiges. En cas de litige, toute réclamation du fournisseur doit être faite par écrit et soumise au Vice-Président chargé des Contrats et Subventions de TANAGER pour une décision écrite. Toute réclamation du fournisseur est soumise à une décision écrite du Vice-Président chargé des Contrats et Subventions, qui rendra une décision dans les 60 jours suivant la réception de la réclamation du fournisseur. Si une résolution équitable ne peut être faite, les deux parties acceptent un règlement par arbitrage conformément aux règlements de l'American Arbitration Association dans le district de Columbia, États-Unis. Le sous-traitant poursuivra l'exécution de ce bon de commande en attendant la résolution finale de toute réclamation.

22. Non-Responsabilité : Le fournisseur doit défendre, indemniser et dégager TANAGER de toute responsabilité contre toutes les réclamations, poursuites, coûts, dommages et dépenses qui pourraient être supportés en raison des actions de négligence ou illégales du fournisseur.

ANNEXE B. FICHE DE SOUMISSION DE L'OFFRE TECHNIQUE

Renseignez ce formulaire avec tous les détails demandés et soumettez-le comme page de garde de votre offre technique, avec les documents demandés ci-dessus en pièce jointe. Assurez-vous que votre offre est autorisée dans le bloc de signature ci-dessous. Une signature et une autorisation sur ce formulaire confirmeront que les termes et conditions de cet AO prévalent sur toute pièce jointe. Si votre offre n'est pas autorisée, elle pourrait être rejetée.

Date de l'Offre Technique	Cliquez ici pour saisir le texte.
Titre de l'AO	Cliquez ici pour saisir le texte.

Nous nous engageons à fournir les services décrits conformement au perimetre des travaux et à l'objectif décrits dans la section 2 et conformément aux modalités et conditions énoncées dans l'Appel d'Offre suscité. Nous confirmons que nous sommes éligibles pour prendre part aux marchés publics et que nous répondons aux critères d'éligibilité spécifiés.

La période de validité de notre offre est d'un mois à compter de la date et de l'heure de l'échéance de soumission.

Catégorie entreprise / institution

☐	À but non lucratif	☐	À but lucratif	☐	Etatique/gérée par le Gouvernement
☐	Collège ou Université	☐	Dirigée par des femmes	☐	Nombre de femmes cadres : _____

Certification antiterroriste

Le Soumissionnaire, au meilleur de ses connaissances actuelles, n'a pas fourni, au cours des 10 dernières années, et prendra toutes les mesures raisonnables pour s'assurer qu'il ne fournit pas et ne fournira pas sciemment un soutien matériel ou des ressources à toute personne ou entité qui s'engage, tente de commettre, préconise, facilite ou participe à des actes terroristes, ou a commis, tenté de commettre, facilité ou participé à des actes terroristes.

Le Soumissionnaire vérifie également qu'il n'apparaît pas sur 1) le site Web de la Liste des Parties Exclues : www.epls.gov ou 2) le site Web du Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU) créé en vertu de la résolution 1267 (1999) du CSNU (le « Comité 1267 ») : http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/consolist.shtml.

Le soussigné déclare être habilité à signer au nom de la société mentionnée ci-dessous et à lier la société à toutes les conditions et dispositions énoncées dans le document original de l'AO, y compris les pièces jointes de TANAGER.

Offre autorisée par			
Signature		Nom	Cliquez ici pour saisir le texte.
Titre	Cliquez ici pour saisir le texte.	Date	Cliquez ici pour saisir le texte.
Autorisé pour et au nom de			
Entreprise	Cliquez ici pour saisir le texte.		

Adresse	Cliquez ici pour saisir le texte.		
No. DUNS	Cliquez ici pour saisir le texte.	No. de Registre de Commerce	Cliquez ici pour saisir le texte.

ANNEXE C. QUALIFICATIONS TECHNIQUES DETAILLEES ET OFFRE FINANCIERE

Section A : **Immatriculation institutionnelle et informations sur l'entreprise.**
Fournissez des documents prouvant que l'institution est une entité juridique enregistrée dans le ou les pays où elle mène ses opérations et est autorisée par le gouvernement à opérer dans ses principaux domaines d'activité. De plus, fournissez les informations suivantes sur l'entreprise.

Nom du fournisseur	**Cliquez ou tapez ici pour saisir le nom du fournisseur**
Adresse	**Cliquez ou tapez ici pour saisir l'adresse**
Numéro de Téléphone	**Cliquez ou tapez ici pour saisir le numéro de téléphone**
Nom de l'Autorité Signataire	**Cliquez ou tapez ici pour saisir le nom de l'autorité signataire**
Position/Titre	**Cliquez ou tapez ici pour saisir la position/titre de l'autorité signataire**
Numéro de Téléphone	**Cliquez ou tapez ici pour saisir le numéro de téléphone précédé de l'indicatif**
Adresse Email	**Cliquez ou tapez ici pour saisir l'adresse e-mail principale**

Section B : *Mérites Techniques et Compréhension de l'AO*

1. Veuillez fournir une déclaration d'intention montrant que votre institution comprend comment les approches sensibles au genre/nutrition dans la programmation agricole se rapportent et renforcent la vision, la mission et les buts/objectifs stratégiques de votre institution. En outre, veuillez noter le dispositif mis en place ou les mesures qui ont été prises à ce jour pour faire avancer les travaux de l'institution dans l'un ou l'autre de ces deux domaines thématiques.

2. Sur la base de votre compréhension de l'AO, de la liste des services potentiels des LSP à la section 2, de la matrice des services de IGNITE à l'Annexe D de l'AO, veuillez décrire les services potentiels que votre institution est en mesure de fournir aux clients de IGNITE. Pour chaque service que vous répertoriez, veuillez inclure les noms de tous les membres de l'équipe concernés qui pourraient contribuer à la fourniture du service. Veuillez noter que TANAGER confrontera ces noms avec les titres de poste, les domaines d'expertise, les tarifs journaliers et les CV que vous soumettez dans le cadre de cette offre.

Section C : Capacité organisationnelle, portefeuille et expérience en ligne avec l'AO

3. Veuillez fournir un résumé de l'expérience de votre institution en matière d'assistance technique [AT] et de renforcement des capacités [RC] sensible au genre/nutrition au cours des 5 à 7 dernières années en commençant par la plus récente. Pour les principaux livrables et services que vous citez, veuillez mettre en évidence l'année de finalisation du livrable et, si possible, le client ou l'institution pour lequel il a été développé. Veuillez noter que l'expérience que vous mettez en évidence devrait idéalement correspondre aux services potentiels que vous mettez en évidence dans la Section B, Question 2.

4. Veuillez décrire la composition de l'équipe, les expériences et les compétences des membres de l'équipe, ainsi que la pertinence de la combinaison de compétences techniques, de l'équilibre genre et de la représentation géographique. Veuillez fournir un plan d'identification/sélection des unités ou du personnel pressenti pour participer aux travaux d'assistance technique et de renforcement des capacités avec IGNITE. Veuillez noter que TANAGER confrontera ces noms avec les titres de poste, les domaines d'expertise, les tarifs journaliers et les CV que vous soumettez dans le cadre de cette offre.

5. Au-delà des compétences dont votre équipe dispose déjà, veuillez décrire tout soutien technique supplémentaire et renforcement des capacités dont votre équipe aurait besoin pour mieux accompagner les clients de IGNITE dans les domaines d'intervention que vous proposez.

Section E : Description de la Valeur ajoutée, de l'Etendue et de l'Impact

6. Veuillez décrire dans quelle mesure votre engagement avec IGNITE et votre apprentissage et engagement continu aux côtés des clients de IGNITE peuvent catalyser des changements sectoriels systémiques plus larges, au Burkina Faso et/ou en Afrique de l'Ouest, même après la fin d'IGNITE.

7. Veuillez expliquer comment vous allez vous y prendre pour passer à l'échelle pour votre programmation actuelle, et quelles recommandations pourriez-vous formuler à l'endroit de IGNITE et de ses clients pour généraliser son intervention et élargir et approfondir son impact. (4 points)

Section G : Proposition Financière

8. Veuillez confirmer si votre entreprise peut satisfaire les exigences suivantes :

    a. Confirmez que votre entreprise a la capacité de préfinancer 50% du coût du projet :

Confirmez (Oui ou Non)

    b. Si votre entreprise n'a pas la capacité de préfinancer 50% du coût du projet, veuillez expliquer :

    c. Confirmez que votre entreprise est capable d'élaborer et d'émettre une facture :

Confirmez (Oui ou Non)

    d. Si votre entreprise n'a pas la capacité d'élaborer et d'émettre des factures, veuillez expliquer :

ANNEXE D. MODÈLE DE FICHE DE TARIFS

Veuillez compléter le tableau ci-dessous, en ajoutant des lignes supplémentaires si nécessaire pour inclure toute personne qui travaillerait sur le projet IGNITE.

Nom	Position/Titre	Domaine (s) d'expertise (veuillez énumérer ce qui est applicable)	Tarif journalier au 1er janvier 2021

ANNEXE E. MATRICE DE SERVICES DE IGNITE

La matrice de services de IGNITE présente une liste de services que IGNITE offre à ses clients comme qu'options autonomes ou comme ensemble de services pour soutenir les processus d'intégration des dimensions genre et nutrition au niveau institutionnel ou programmatique. La matrice différencie les services entre deux catégories - l'assistance technique et le renforcement des capacités. Bon nombre des services se chevauchent avec les options illustratives des LSP présentées à la section 2.1 de la présente AO.
Assistance technique - niveau programme / niveau institutionnel
A: Appui au renforcement des systèmes et des structures - niveau institutionnel ou programmatique
Examen des politiques, stratégies et plans d'affaires pour y intégrer le genre et la nutrition
Politique, stratégie et plan d'action sur le genre et la nutrition
Examen des offres techniques pour y intégrer le genre, la nutrition et le SEA
Examen et élaboration de budgets pour assurer l'intégration du genre et de la nutrition dans les budgets institutionnels ou des projets pour couvrir des activités telles que les audits, les évaluations des risques et le SEA
Examen institutionnel des dispositifs genre – fiches des poste, plans d'orientation, leadership, calendriers de formation, etc.
Examen des systèmes et dispositifs de S&E institutionnels ou programmatiques, y compris les indicateurs, les cadres de résultats, la théorie du changement, les modèles logiques et les voies d'impact
Développement de systèmes et de dispositifs de S&E institutionnels ou programmatiques, y compris des indicateurs, des cadres de résultats, la théorie du changement, des modèles logiques, des voies d'impact et des systèmes de gestion des données.
Développement d'un système de reporting et de suivi des risques en genre et en nutrition
Développer et/ou revoir les structures internes, les systèmes, les processus et les plans de responsabilisation en matière de genre et nutrition
B: Outils et ressources
Examen et/ou élaboration de la boîte à outils Genre, nutrition et changement social et comportemental
Examiner et/ou développer des outils et des modèles de suivi des budgets genre et nutrition
Développer et fournir une assistance continue sur les outils et modèles de collecte de données
Développer des outils et des modèles pour suivre l'apprentissage continu en termes d'intégration du genre et de la nutrition.
C: Recherche et Apprentissage
Analyse genre, analyse du changement social et comportemental, analyse de l'environnement alimentaire, analyse de l'alimentation des ménages et de l'accès au marché, études des modèles de consommation alimentaire et des préférences
Enquêtes auprès des consommateurs, des utilisateurs finaux et des bénéficiaires pour informer la prise de décision sur la conception et la mise en œuvre des interventions
Audits de genre
Soutenir la conception des évaluations des risques et l'élaboration de stratégies d'atténuation
Examiner les outils de recherche pour y intégrer le genre et la nutrition
Faciliter l'apprentissage sur les interactions entre le genre, la nutrition et l'agriculture
Concevoir et mettre en œuvre des projets de recherche pour identifier des modèles réussis d'intégration du genre et de la nutrition dans l'agriculture
Appui au renforcement des capacités - niveau programme / niveau institutionnel ***IGNITE dispose d'une boîte à outils standard pour les formations sur le genre, la nutrition et le CSC comprenant divers modules. La liste des formations ci-dessous n'est pas exhaustive car celles-ci seront à la carte et personnalisées pour chaque client.***
Audits des capacités institutionnelles/programmatiques en matière de genre et de nutrition
Sensibilisation institutionnelle sur la nutrition, le genre, le changement social et comportemental
Formations sur la nutrition, le genre, le changement social et comportemental, et SEA sur le genre et la nutrition. Cela pourra être réalisé en présentiel ou de façon virtuelle
Formateur de formateurs sur la nutrition, le genre, le changement social et comportemental, et SEA sur le genre et la nutrition. Cela pourra être réalisé en présentiel ou de façon virtuelle
Coaching et mentorat des points focaux genre et nutrition
Formation en S&E et accompagnement continu sur la collecte, les contrôles qualité, l'analyse, l'éthique et le stockage des données
Formation sur les études de cas et la documentation des cas de réussites